

Note de cadrage de l'IGEN concernant l'évaluation du CAP en CCF pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel

Première partie : Français

Afin d'assurer une cohérence entre les différentes formes de certification d'un même diplôme, le groupe des Lettres de l'inspection générale propose le barème suivant, référé au texte réglementaire (arrêté du 6 décembre 2016 ; BO du 12 janvier 2017) :

. « Le candidat répond, par écrit, sur un texte fictionnel qui constitue le point de départ de la situation d'évaluation, à des questions de vocabulaire et de compréhension » : 5 points

. « Dans la première étape, [le candidat] rédige [...] une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.) » : 5 points

. « Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. » : 6 points

. « Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible » : 4 points.
